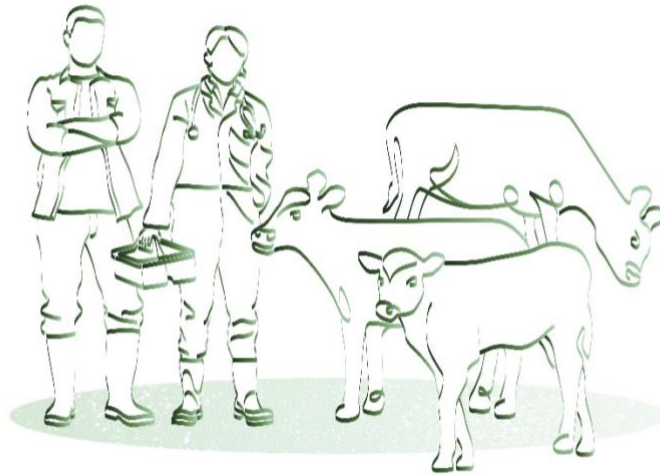


Inspector@work: Alsace, France



Cela fait 3 ans que je travaille en tant qu'inspectrice des services vétérinaires en Alsace en France. C'est encore une nouveauté pour moi car il y a toujours de nouvelles choses à découvrir.

Mon parcours est un peu particulier. J'ai suivi une formation d'ingénieur agronome. J'ai ensuite travaillé pour l'autorité nationale compétente, en tant qu'enseignant dans un lycée agricole pendant 7 ans, puis 3 ans à la Direction Départementale des Territoires où je réalisais des inspections de conditionnalité (concernant la Politique Agricole Commune, PAC) en partenariat avec les services vétérinaires départementaux.

Aujourd'hui, je travaille principalement dans le secteur bovin où je m'occupe de tous les aspects de la santé animale, de la médecine vétérinaire et de la protection du bien-être animal en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire, ainsi que des inspections de la conditionnalité pour la PAC.

Le transport des animaux est un autre aspect de mon travail, qui comprend des inspections avant, pendant et après le transport pour s'assurer que les animaux sont correctement déchargés, nourris et en bon état, la vérification des certificats de compétence, des périodes de repos et des températures, tant au niveau européen que dans les pays tiers, pour tous les animaux en transit (y compris le bétail et les animaux de compagnie).

J'ai toujours voulu travailler dans les services vétérinaires et j'y suis enfin parvenue. Ce qui me plaît le plus, c'est de faire les contrôles, de voir les vaches et de discuter avec les éleveurs, ça suffit à mon bonheur au travail. En revanche, l'aspect administratif peut être assez lourd ; on passe beaucoup de temps au bureau, par exemple pour rédiger des rapports de gestion sanitaire. Mais c'est un travail qui en vaut la peine, je participe à la protection des animaux, et nous le faisons en aidant les agriculteurs à mieux faire leur travail.

Tout n'est pas négatif dans le secteur.

La plupart du temps, lorsque nous sortons, c'est pour analyser les risques. Viennent ensuite les inspections aléatoires. Il s'agit de vérifier certaines procédures administratives, de s'assurer que les animaux ont leurs boucles, qu'elles sont enregistrées, etc. Mon expérience des contrôles aléatoires a généralement été très bonne - tout n'est pas mauvais dans le secteur. Il y a beaucoup de gens très consciencieux, en particulier les jeunes générations, qui mettent en place des systèmes d'élevage avec de nouveaux bâtiments qui répondent aux exigences en matière d'espace, de bonnes conditions de logement et, dans l'ensemble, des animaux en très bonne santé.

Nous traitons également les plaintes. Il s'agit souvent d'un voisin qui appelle pour se plaindre que des animaux sont restés dehors par des températures extrêmes, qu'il s'agisse du froid ou d'une canicule, sans abri. Dans ce cas, nous commençons généralement par un appel téléphonique pour discuter de la situation avec l'éleveur et lui donner des conseils. S'il n'y a pas de changement et que les plaintes persistent, nous visitons l'exploitation, en soulignant les aspects réglementaires qui pourraient nécessiter une attention urgente et en suggérant des améliorations pour le bien-être de l'animal.

En général, les choses se passent bien. Cependant, il arrive que des problèmes personnels dans la vie de l'agriculteur (dettes, divorce, etc.) nuisent au bien-être des animaux et entraînent une détérioration des normes. Dans ces cas-là, nous avons tendance à garder un œil plus attentif sur la situation, avec un suivi sur au moins six mois. Ce n'est pas un travail facile, il peut y avoir des risques, nous avons parfois dû nous faire accompagner par les gendarmes lors des inspections. En dernier recours, s'il n'y a toujours pas d'amélioration, nous imposons des amendes ou confisquons les animaux pour éviter de créer une pression financière supplémentaire. Certains éleveurs peuvent se retrouver devant les tribunaux. Dans le pire des cas, nous avons eu affaire à un éleveur qui était complètement dépassé et qui refusait de voir ce qu'il fallait faire. Nous avons trouvé des carcasses et des vaches maigres debout dans le fumier jusqu'aux jarrets. Ces animaux ont dû être confisqués et placés dans des refuges pour animaux.

Les animaux doivent être nourris, oui - mais comment, quand et avec quoi ?

Les réglementations relatives au bien-être du bétail en transit constituent une grande source de frustration à l'heure actuelle. On nous dit que les animaux doivent être nourris, oui - mais comment, quand et avec quoi ? Chacun a sa propre interprétation de la question, les opinions varient d'une région à l'autre et parfois même au niveau national. Il est difficile d'effectuer une inspection et d'offrir des conseils qui seront réellement écoutés lorsque tout le monde a une opinion différente, c'est pourquoi nous espérons obtenir bientôt des éclaircissements à ce sujet.

Lorsque nous parlons aux agriculteurs, ils se plaignent souvent des réglementations, en espérant que nous pourrions transmettre leurs commentaires, mais c'est plus compliqué que cela. Ils ont l'impression que ces lois sont élaborées par des bureaucrates qui ne comprennent pas les réalités auxquelles sont confrontés les agriculteurs. Je comprends cette frustration, mais nous avons toujours des règlements à appliquer. Cela dit, les agriculteurs font tout leur possible pour se conformer aux règlements et les conditions dans les exploitations agricoles ne cessent de s'améliorer.

De mon point de vue, si je pouvais changer quelque chose, ce serait probablement de déconseiller aux gens de garder l'exploitation dans la famille lorsqu'aucun des enfants n'est particulièrement intéressé par la reprise de l'entreprise. Dans ces cas-là, les choses traînent et ne se passent souvent pas bien. Parfois, il faut se dire "quand je n'en peux plus, j'arrête". Il n'y a pas de honte à prendre cette décision.